



RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée générale du 16 novembre 2012

Paris, le 30 octobre 2012

**Chers Collègues,
Chers Adhérents,**

Notre association compte aujourd'hui **1 920 adhérents** et 218 en cours d'engagement. Ces chiffres témoignent de l'implication de notre spécialité dans l'accréditation.

Nous soumettons maintenant à votre approbation les **comptes de l'exercice portant sur douze mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.**

Sur le plan de la gestion, cet exercice a été marqué par quelques événements importants :

- Changement de cabinet comptable, au profit du Cabinet MC Assistance Conseil.
- Fin du salariat au 31 décembre 2011, au profit de la mise en place pour les experts non libéraux du Chèque Emploi Associatif (depuis juillet 2012)
- Contrôle URSSAF sur les exercices 2009, 2010 et 2011. Le 6 avril l'Association a reçu une lettre d'observation faisant état de « l'absence d'irrégularité » dans ses pratiques.
- Mise en place d'un suivi budgétaire mensuel avec le cabinet comptable
- Mise en application progressive des recommandations formulées par notre Commissaire aux Comptes en termes de procédures d'engagement et de suivi des dépenses.

Pour l'exercice concerné, l'analyse du **compte de résultat** de notre association fait apparaître une augmentation de 195 K€ des **produits d'exploitation**, avec un montant total de **1 077 K€** (1 272 K€ pour l'exercice précédent). Ces produits sont constitués des **cotisations** pour un montant de 187 K€ (200 K€ pour l'exercice précédent, - 6,5 %), des **versements des CPAM** pour 718 K€ (633 K€ pour l'exercice précédent, +8,3 %). Au cours de l'exercice précédent, une **subvention du Ministère de la Santé et des Sports** pour 30K€ avait été obtenue (20 K€ versés en janvier 2011,

10 K€ en août 2011). Elle n'a pas été reconduite sur le présent exercice. Le calcul des ressources en provenance des CPAM n'a retenu, pour cet exercice, que les versements acquis et constatés au 30 juin 2012.

En un même temps, le compte de résultat fait apparaître une baisse de 260 K€ des **charges d'exploitation**, pour un montant total de **1 076 K€** (1 336 K€ pour l'exercice précédent). La principale charge concerne les **rémunérations des experts**, versées sous forme d'honoraires pour 586 K€ (594 K€ pour l'exercice précédent) ou de salaires 142 K€, charges sociales et taxes sur les salaires comprises (279 K€ pour l'exercice précédent). Le total des règlements aux experts s'élève donc à 458 K€ (883 K€ pour l'exercice précédent). Il correspond essentiellement aux activités d'expertise proprement dites, mais aussi aux réunions et à certaines activités de gestion de l'association. Les **frais d'organisation des « journées »**, représentent un total de 105 K€ correspondant aux deux réunions de l'exercice (111 K€ comptabilisés lors de l'exercice précédent). Les charges de **personnel** représentent 142 K€ (279 K€ pour l'exercice précédent qui comprenait le reversement à la SOFCOT des « frais de personnel détaché » (47 K€). Les **honoraires comptables** (Expert Comptable et Commissaire aux Comptes) représentent 48 K€ (30 K€ pour l'exercice précédent). On trouve également un ensemble de **charges de fonctionnement** diverses pour un montant de 36 K€ (45 K€ pour l'exercice précédent). Une **dotation aux provisions** d'un montant de 74 K€ a été comptabilisée pour les versements des CPAM non encaissés à la clôture de l'exercice. Le développement du site Orthorisq et du tableur, amorti sur deux ans, génère une **dotation aux amortissements** de 31 K€. Ces charges d'exploitation évoluent globalement de manière cohérente.

Lors de la phase de démarrage de notre association la mise en route des expertises est intervenue après les premiers versements des CPAM, nous permettant de constituer une avance de trésorerie. Lors de la mise en place de notre comptabilité, nous avons choisi le principe d'affecter sur le plan comptable les versements des CPAM au règlement des experts, et les cotisations au fonctionnement de l'association. Le décalage entre les versements reçus des CPAM et les sommes versées aux experts depuis le début du fonctionnement de notre association constitue les « **fonds dédiés** ». Ils s'élevaient à 59 K€ au 30 juin 2011, et sont de 49 K€ à la clôture de l'exercice. Cette évolution traduit le fait que notre « consommation » en frais d'expertise rattrape progressivement l'avance octroyée par les CPAM.

Le total des produits de l'exercice s'élève ainsi à 1 078 K€ (1 273 K€ pour l'exercice précédent), le total des charges à 1 077 K€ (1 337 K€ pour l'exercice précédent), soit **un résultat légèrement bénéficiaire de 1 382€** (résultat déficitaire de 63951€ pour l'exercice précédent).

A l'**actif du bilan**, on trouve 8 K€ en immobilisations contre 31 K€ pour l'exercice précédent (la variation correspond essentiellement à l'amortissement du site Orthorisq et du tableur amorti sur deux ans), les actifs circulants représentent 327 K€ (versements des CPAM pour 224 K€ et cotisations à percevoir pour 84 K€ et avances sur frais de colloques pour 18,5 K€, et les disponibilités pour un montant de 235 K€ (216 K€ sur compte à terme au 30 juin 2011). Le total de l'actif du bilan est de 582 K€. A l'**passif du bilan**, on trouve les fonds propres de l'association pour un montant de 258 K€ (256 K€ reportés de l'exercice précédent augmentés du résultat de l'exercice), les fonds dédiés pour un montant de 50 K€, les dettes pour 274 K€ (dettes d'exploitation 174 K€, dettes fiscales et sociales 4 K€) et les produits constatés d'avance

(cotisations et versements des CPAM) pour 96 K€ (absence de prorata sur l'exercice, les versements étant évalués sur une base réelle de cotisants).

Précisons que notre disponibilité en trésorerie au 30 septembre 2012 était de 216 463 K€.

L'analyse de ces chiffres, suscite quelques commentaires :

- Les produits sont en augmentation sur l'exercice, en raison notamment d'une hausse des versements des CPAM. Rappelons que l'an dernier nous vous avons alertés sur le fait que certains bilans validés -et donc générateurs de frais d'expertise- n'aboutissaient pas à un versement des CPAM, notamment faute d'envoi des justificatifs nécessaires dans les délais. Afin de progresser encore sur ce point, et d'améliorer notre suivi des produits des CPAM, il vous est maintenant demandé dans le cadre de votre bilan de préciser si vous avez effectué les démarches nécessaires auprès de votre CPAM.
- Les charges d'exploitation ont diminué de façon importante au cours de cet exercice - surtout au cours de sa deuxième moitié -. Nous y voyons l'effet décalé dans le temps du passage progressif à la déclaration d'un seul événement porteur de risque par an.
- Cette amélioration de nos produits associée à une diminution de nos charges nous permet de présenter un bilan qui est juste à l'équilibre. Il s'agit d'un progrès très sensible par rapport à l'exercice précédent, nous permettant de répondre à l'exigence de la HAS qui dans son renouvellement d'agrément en date du 22 mars 2012 soumettait celui-ci à la condition d'un retour à l'équilibre financier.
- L'exercice en cours devrait permettre de confirmer cette tendance positive. Pour y contribuer, nous travaillons au renforcement des procédures d'engagement des dépenses et de suivi budgétaire, intégrées dans le règlement intérieur actuellement en cours de finalisation, dans la suite du travail fait sur la réforme de nos Statuts.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou renseignement complémentaire et vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux et dévoués.

Docteur Jean-Marie POSTEL
Trésorier d'ORTHORISQ

ORTHORISQ - Association Loi 1901
Journal Officiel du 04/02/2006, N° 20060005
Siège social : SOFCOT, 56 rue Boissonade 75014 Paris
Tél : 01 43 22 47 65 - email : orthorisq@orthorisq.fr